

Vos démarches auprès du Greffe des Associations loi 1901 de l'Isère

Déclaration de création, de modification, de dissolution d'association

Par internet sur www.service-public-asso.fr. Privilégiez les déclarations en ligne pour gagner du temps :

L'association dispose d'un espace sécurisé d'archivage numérisé. Les démarches en ligne « e-crédation » « e-modification » « e-dissolution », permettent de réaliser en quelques clics l'intégralité de la déclaration, de suivre le traitement du dossier et de recevoir directement dans le porte-document, le récépissé de déclaration dématérialisé ou la demande de complément de dossier.

Par courrier adressé au greffe des associations :

Vous pouvez télécharger les formulaires de déclaration sur www.service-public-asso.fr.  Merci de ne pasagrafer les documents transmis par courrier. Voir pièces à joindre ci-dessous :

CREATION DE L'ASSOCIATION

Le formulaire Cerfa 13973*03 « création d'une association » complété et signé par 1 dirigeant déclaré, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

Le formulaire Cerfa 13971*03 « déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association » complété et signé par 1 dirigeant déclaré sur cette liste, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

Un exemplaire des statuts, dactylographié, daté et signé par 2 dirigeants déclarés, avec indication de leurs noms, leurs prénoms et leurs fonctions,

L'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, dactylographié, daté et signé par 1 dirigeant, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.

INSERTION AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS ET DES FORMALITES DES ENTREPRISES (JOAFE):

La demande de publication de la création de l'association est effectuée par le Greffe des Associations. L'association règle ensuite la facture envoyée par le JOAFE. Coût 44 € jusqu'à 999 caractères, puis 150 € au-delà.

MODIFICATION DE LA LISTE DES DIRIGEANTS

Le formulaire Cerfa 13971*03 « déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association » complété et signé par 1 dirigeant déclaré sur cette liste, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

L'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale qui a validé le changement de dirigeants dactylographié, daté et signé par 1 dirigeant déclaré sur la liste, avec indication de son nom, prénom et fonction,

Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.

MODIFICATION DU TITRE, DE L'OBJET, DU SIEGE SOCIAL, DES STATUTS, DE L'ADRESSE DE GESTION

Le formulaire Cerfa 13972*02 « modification d'une association » signé par 1 dirigeant déclaré, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

L'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale qui a validé la (ou les) modification(s), dactylographié, daté et signé par 1 dirigeant déclaré, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

Un exemplaire des statuts mis à jour, dactylographié, daté et signé par 2 dirigeants déclarés avec indication de leurs noms, leurs prénoms et leurs fonctions,

Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.

DISSOLUTION VOLONTAIRE

Le formulaire Cerfa 13972*02 « modification d'une association » signé par 1 dirigeant déclaré, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction,

L'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale qui a validé la dissolution signé par tous les dirigeants et adhérents présents avec indication de leurs noms, leurs prénoms et leurs fonctions,

Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.

COORDONNEES DU GREFFE DES ASSOCIATIONS LOI 1901 DE L'ISERE

Courrier : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Greffe des Associations, 1 rue Joseph Chanrion – CS 20094, 38032 GRENOBLE cedex 1

Courriel : ddcs-associations@isere.gouv.fr

Ouverture au public : le mardi matin de 9h00 à 11h30, uniquement sur RV pris obligatoirement au préalable par internet sur le site de la préfecture de l'Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Accueil-sur-rendez-vous/Prise-de-rendez-vous/DDCS-Greffe-des-associations>, se présenter muni de sa convocation et de toutes les pièces constitutives du dossier

Téléphone : 04 57 38 65 19, uniquement le mardi de 9h30 à 11h30.

 Déclaration par internet ou par courrier : Tout dossier incomplet est rejeté. Le demandeur doit alors recommencer toute la procédure de déclaration.

Vos démarches auprès du Greffe des Associations loi 1901 de l'Isère

Autres déclarations par courrier adressé au greffe des associations

Déclaration d'unions ou de fédérations d'association, de patrimoine immobilier, d'établissements secondaires, démission de dirigeant

UNION OU FEDERATION D'ASSOCIATIONS	PATRIMOINE IMMOBILIER
Le formulaire Cerfa 13969*01 « déclaration de la liste des associations membres d'une union ou d'une fédération d'associations » complété et signé par 1 dirigeant, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction, Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.	Le formulaire Cerfa 13970*01 « déclaration de l'état des immeubles dont l'association est propriétaire » complété et signé par 1 dirigeant, avec indication de son nom, son prénom et sa fonction, Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.
FONDATION OU SUPPRESSION D'ETABLISSEMENTS SECONDAIRES	DEMISSION DE DIRIGEANT
La liste des établissements sur papier à en-tête de l'association L'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale qui a validé la fondation / suppression d'établissement secondaire dactylographié, daté et signé par 1 dirigeant déclaré sur la liste, avec indication de son nom, prénom et fonction, Une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de gestion de l'association.	Copie de la lettre de démission du dirigeant signée Courrier de transmission avec le titre complet et le n° RNA de l'association

Les services compétents en Isère pour les associations spécifiques et les formalités particulières

Associations de chasse et de pêche (AACA, AICA, AAPPMA) : guichet unique chasse pêche Direction Départementale des Territoires 17 bd Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble cedex 9

Associations syndicales de propriétaires (ASA, ASL) : Direction Départementale des Territoires 17 bd Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble cedex 9

Associations reconnues d'utilité publique, culturelles, fondations et fondations reconnues d'utilité publique, fonds de dotation, associations de financement de parti politique, dons et legs, rescrit administratif : Bureau de la Vie Démocratique Préfecture de l'Isère 12 place de Verdun 38000 Grenoble

Fiscalité, mécénat, reçus fiscaux : Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère 9 bd Joseph Vallier 38000 Grenoble

Les sites internet de l'Etat au service des associations

Le site officiel de l'administration française pour les formalités administratives d'une association, le fonctionnement d'une association, le financement et la fiscalité d'une association, les associations spécifiques et les fondations, les services en ligne et les formulaires : <https://www.service-public.fr/associations>

Le site officiel de l'administration française pour créer, gérer et développer son association : <https://www.associations.gouv.fr/>

Le site officiel pour déposer une demande de subvention entièrement simplifiée : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Le site officiel d'information pour l'obtention d'un numéro SIREN, SIRET : <https://www.insee.fr/fr/information/1948450>